

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le Dix-Sept Septembre à 20 h.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr CHARPENTIER, Mme VANNIER, Mme DA COSTA DOMINGUES, Mme LESVEN, Mme BUQUET

Absents excusés : Mr DAVOINE (pouvoir à Mr Haudrechy), Mme SROKA (pouvoir à Mme Da costa Domingues), Mr HADRYIS (Pouvoir à Mme Stab)

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

Lecture du précédent compte-rendu n'apportant aucune observation, il est passé à sa signature.

1 – DECLASSEMENT DE LA RD 629 ET REPRISE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que ce dossier a pris énormément de retard, du fait des différents intervenants. Pour mémoire la commune a repris la bande de terrain sur la parcelle appartenant à Mr NONCHER, afin que le Département puisse créer un fossé qui limitera les inondations de cette voirie.

Suite au rendez-vous du 11 Septembre dernier avec un responsable du Département, et Monsieur MEDAERT, vice-président de la Communauté de Communes, le Département propose à la commune la rétrocession de la D629 pour la partie concernant la Commune soit environ une longueur de 1139 m.

Le Département effectuera les travaux de remise en état de la voirie. La Communauté de Communes qui a compétence ruissellement prendra à sa charge la création du fossé. A l'issue de ces travaux notre commune reprendra cette voirie en domaine communal en attendant une rétrocession future à la Communauté de Communes.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- Signer une convention bilatérale avec le Département,
- Signer les documents nécessaires au déclassement de la RD 629
- Autoriser la reprise dans le domaine communal des 1139 m environ de longueur de voirie situés sur le territoire de la Commune
- Ainsi qu'à signer tous les documents nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Une délibération sera prise en ce sens.

2 – PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des époux Côté une proposition écrite afin d'acquérir leur parcelle de terrain cadastrée ZD 54 d'une contenance de 3900 m² située en bordure de bois dans le lotissement « Les Coteaux du Roumois ». Le prix demandé est de 9 000 € net Vendeur. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE :

- L'acquisition de la parcelle ZD 54 pour un montant de 9000 € net vendeur
- Le règlement des frais de notaire lié à cette acquisition
- Le transfert des crédits nécessaires pour le règlement du terrain ainsi que des frais de notaires.
- A signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cet achat.

3 – FERMETURE PAR DES BARRIERES DU CONTOUR DE LA SALLE DES FETES

Afin de minimiser les rassemblements de véhicules derrière la salle des fêtes et sécuriser le parking lors des locations de la Salle Guy Robert, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal, de fermer le tour de la salle des fêtes, le week-end par des barrières pivotantes, identiques à celles installées au terrain multi-sport,

Le montant des barrières est de 1 712.88 € TTC. La pose se fera en régie.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ce projet et autorise Monsieur Haudrechy à transférer la somme de 1 720 € du compte 2135 OP 104 vers le compte 21578 OP 90 afin de régler la facture des barrières.

Monsieur Dubois prend la parole et demande s'il est possible de refermer la barrière de l'Étang par un cadenas, afin d'éviter que les véhicules accèdent au chemin communal qui mène jusqu'à celui-ci.

Il lui est répondu que plusieurs cadenas ont été posés et qu'ils sont systématiquement coupés. Ce problème est récurrent depuis plusieurs années, car la commune a l'obligation de laisser le passage à tous les véhicules de sécurités (pompiers etc..)

4 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION

La convention actuelle liant la Commune au Centre de Gestion pour la médecine de prévention des agents arrive à échéance au 31 Décembre 2018. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau afin d'autoriser Monsieur Haudrechy à signer la nouvelle Convention.

Le montant des visites médicales est de 65 € par agent. Les modalités de la convention sont identiques à celle actuelle. La Convention est valable 3 ans.

Afin de maintenir ce service facultatif du Centre de Gestion, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et à intervenir auprès du Centre de Gestion de l'Eure, ainsi qu'à procéder à toutes les formalités afférentes.

5 – TARIFS DES CONCESSIONS DU NOUVEAU COLUMBARIUM

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que le Columbarium prévu au budget a été commandé. Pour mémoire celui-ci dispose de 6 cases. Monsieur Haudrechy propose de fixer un tarif unique de la concession à 500 € pour 50 ans.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer un tarif et une durée unique pour le nouveau columbarium à savoir 500 € pour 50 ans.

Une délibération sera prise en ce sens.

6 – COMPTABILITE

Suite à la vérification des emprunts au niveau de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure, il a été relevé une erreur sur le tableau de répartition des intérêts et du capital sur l'emprunt de la Caisse d'Epargne qui a été soldé en 2017.

Afin de régulariser leurs comptes sur Hélios, la DDFIP nous demande de procéder à des écritures comptables sur le budget 2018 à savoir :

- Emettre un titre au compte 1641 pour un montant de 8436.83 € puis un mandat du même montant au compte 6718.

Ces écritures n'étant pas prévues au Budget, il est nécessaire de transférer la somme de 8437 € du compte 615221 chap 011 vers le compte 6718 chap 67.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur Haudrechy à procéder aux écritures comptables ci-dessus ainsi qu'à transférer la somme de 8437 € du compte 615221 chap 011 vers le compte 6718 chap 67.

7 – PLANTATION D'UN CHÊNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL POUR COMMEMORER LES 100 ANS DE LA FIN DE LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE

Afin de Commémorer les 100 ans de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal de planter un chêne au cimetière communal de la Rue Marie de Vaudémont, et de poser une plaque commémorative. L'inauguration se fera au moment de la Cérémonie du 11 Novembre prochain.

Monsieur Lefrançois demande pourquoi planter un Chêne au lieu d'un If. Il lui est répondu que le chêne est plus symbolique pour cet événement tandis qu'un if a une connotation religieuse. Ceci dit si le Conseil le souhaite, il sera possible de planter un If dans ce cimetière.

Monsieur Haudrechy propose aux Conseillers qui le souhaitent de se rendre sur place samedi afin de déterminer l'emplacement du Chêne et de la plaque.

Madame Stab a effectué de nombreuses recherches sur les noms des soldats notés sur le Monument aux Morts, elle nous fera part des résultats de ces recherches lors de la cérémonie.

La Commune procédera également à la remise en état des 4 tombes des soldats enterrés dans le cimetière du bas. Les tombes seront également fleuries.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à toutes ces propositions et autorise Monsieur Haudrechy à les financer pour les mettre en œuvre.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que depuis le 18 Juin dernier, il n'y a eu aucune avancée. Cependant, Monsieur Haudrechy a reçu le Député Quétel et le Sénateur Maurey afin d'aborder ce sujet. Monsieur Quétel a l'espoir de garder un territoire cohérent et de ce fait va s'intéresser de plus près à ce dossier.

- Antenne Orange

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que l'antenne Orange qui sera installée, sera identique à celle que l'on peut voir dans la propriété Bugenne. Pour des raisons techniques, l'antenne sera implantée plus près de la route en haut du côté de l'ancien terrain de tennis. Un parking sera créé.

- Fibre Optique

Le passage de la fibre sur la commune suit son cours, actuellement les travaux ont lieu sur l'avenue du Franchoisier.

- Manifestation à venir

21 - 22 et 23 Septembre : Installation d'un Camp Militaire sur le terrain de la Maison « Deboos » avec différentes activités dont ballades en véhicules militaires etc... Cette manifestation est organisée par l'Association OVERLORD 76 tenue par Mr Stab et Mr Amour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Le Maire,

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à toutes ces propositions et autorise Monsieur Haudrechy à les financer pour les mettre en œuvre.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que depuis le 18 Juin dernier, il n'y a eu aucune avancée. Cependant, Monsieur Haudrechy a reçu le Député Questel et le Sénateur Maurey afin d'aborder ce sujet. Monsieur Questel a l'espoir de garder un territoire cohérent et de ce fait va s'intéresser de plus près à ce dossier.

- Antenne Orange

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que l'antenne Orange qui sera installée, sera identique à celle que l'on peut voir dans la propriété Bugenne. Pour des raisons techniques, l'antenne sera implantée plus près de la route en haut du côté de l'ancien terrain de tennis. Un parking sera créé.

- Fibre Optique

Le passage de la fibre sur la commune suit son cours, actuellement les travaux ont lieu sur l'avenue du Francoisier.

- Manifestation à venir

21 - 22 et 23 Septembre : Installation d'un Camp Militaire sur le terrain de la Maison « Deboos » avec différentes activités dont ballades en véhicules militaires etc... Cette manifestation est organisée par l'Association OVERLORD 76 tenue par Mr Stab et Mr Amour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Le Maire,